JUILLET 2015

Horizons communs

Journal du Pays de Châlons-en-Champagne

Numéro 8

www.paysdechalonsenchampagne.com

EDITO

Un territoire à valeurs ajoutées

Dans un contexte de réagencement territorial qui peut désorienter, le Pays de Châlons s'est fixé comme principe la conduite d'actions dont les retombées soient proches du terrain pour les communes et leurs habitants et dont les effets soient multiplicateurs pour le territoire.

C'est en ce sens que le Pays a mis en œuvre une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce pour soutenir l'investissement des petites entreprises et contribuer au maintien des commerces et services. C'est dans cette voie que les prochaines Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat vont apporter plus de confort aux habitants, limiter le nombre de logements vacants dans les communes et générer de l'activité pour nos entreprises.

Faire connaître nos produits locaux, c'est aussi répondre aux attentes des consommateurs pour une alimentation de qualité et valoriser nos exploitations agricoles.

Porter aussi loin que possible les valeurs du Pays de Châlons et renforcer sa notoriété, c'est également l'ambition du Festival International War on Screen, manifestation culturelle unique en son genre.

Libérer les énergies, soutenir l'innovation et le génie des acteurs locaux, publics et privés, c'est aussi la marque de fabrique du programme européen LEADER qui se met en place avec l'appui de notre conseil de développement.

Enfin, je n'oublie pas le long terme et la nécessité de planifier un développement équilibré de nos communes et la préservation de nos ressources et de nos espaces.

Jacques JESSON,
Président du Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne

10 562
habitations privées recensées sur le territoire d'étude
(données FILOCOM, 2013)

2 088
logements confrontés à des problèmes thermiques
(COMAL-SOLIHA 51, 2015)

163
logements très dégradés voire insalubres
(COMAL-SOLIHA 51, 2015)

557
problématiques de maintien à domicile
(COMAL-SOLIHA 51, 2015)

850
logements vacants dont 664 confrontés à des problèmes thermiques et 348 à des dégradations
(COMAL-SOLIHA 51, 2015)

700
logements en zone à risque d'inondation
(COMAL-SOLIHA 51, 2015)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : les enseignements de l'étude du parc de logements du Pays de Châlons-en-Champagne

Afin de mesurer l'opportunité de mettre en place une ou plusieurs OPAH sur le territoire, le Pays de Châlons a fait réaliser un état des lieux du parc de logements des 76 communes encore non couvertes par ce dispositif d'aide financière aux travaux d'amélioration de l'habitat privé.

Des attentes et un vrai besoin pour l'accueil et le maintien de la population : autant de signaux positifs pour engager la phase opérationnelle OPAH.

D'après le rapport remis par le bureau d'étude COMAL-SOLIHA 51, tous les critères requis pour la mise en œuvre d'une OPAH sont présents sur le territoire des 76 communes étudiées :

1. un vieillissement croissant de la population, avec 19 % des habitants qui ont plus de 60 ans, soit l'âge retenu par l'Agence Nationale de l'Habitat pour financer des travaux d'adaptation et de maintien à domicile des personnes à mobilité réduite ;

2. une fragilité sociale et financière, avec plus 48 % des ménages qui ne sont pas imposables, dont 1 700 ménages sous le seuil de pauvreté ;

3. une vulnérabilité du bâti en termes de consommation d'énergie (55 % des logements datent d'avant 1974, donc avant l'entrée en vigueur des premières règlementations thermiques) et dont la part de la vacance ne cesse d'augmenter (8 % de logements vides en 2013, en majorité vétustes et inadaptés).

Au total, le COMAL-SOLIHA 51 a recensé 2 263 logements occupés par leurs propriétaires, 545 logements locatifs privés et 850 logements vacants rencontrant des problèmes thermiques, de dégradation ou d'inadaptation, soit 33 % des logements privés du périmètre d'étude.

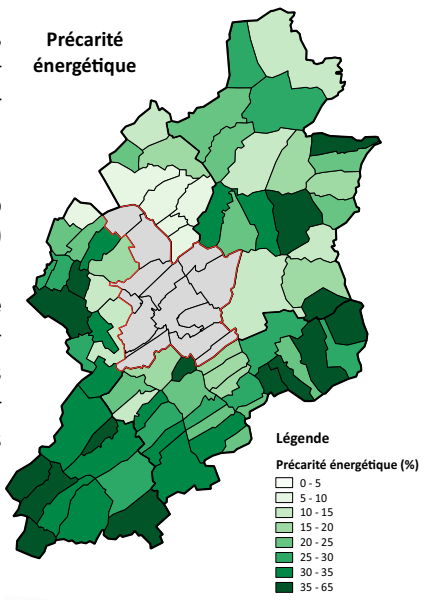

Conscients de l'impact favorable qu'aurait la mise en place d'une ou plusieurs OPAH sur le territoire – tant pour les habitants que pour l'attractivité globale des communes et les retombées économiques dans le secteur local du BTP – les élus du Pays travaillent désormais au montage territorial et financier du dispositif. **L'instruction des premières demandes de subvention des habitants est attendue pour le début d'année 2016, sur une durée de 3 ans** (information plus précise à venir dans notre prochain n° et sur notre site Internet).

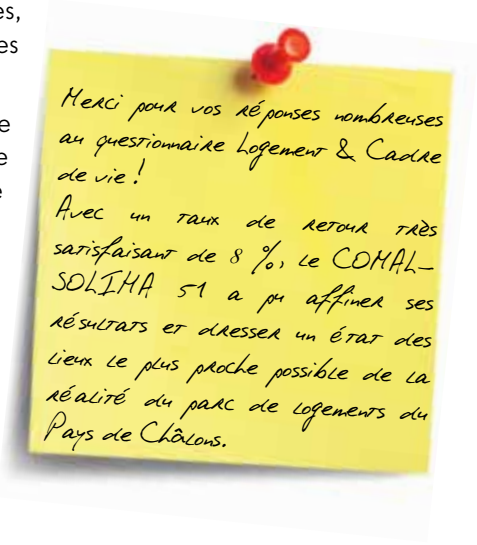

Programme LEADER : pour un territoire attractif !

Le Pays de Châlons-en-Champagne élabore depuis février 2015 sa candidature au programme européen LEADER [1]. Suite à la conférence publique de présentation du dispositif le 8 avril dernier à la salle Pelloutier de Châlons-en-Champagne, le Pays poursuit activement l'élaboration du programme LEADER dont la concertation se prolongera jusqu'à la fin de l'année.

Partager un diagnostic et des enjeux de territoire

Une première série d'ateliers s'est tenue au printemps. L'objectif était de mettre à jour et de partager le diagnostic du territoire, puis d'identifier des enjeux de développement auxquels le programme LEADER peut apporter une réponse. LEADER peut intervenir sur tous les secteurs de développement du territoire. Les participants aux réunions ont ainsi travaillé sur les services aux personnes, la mobilité, les usages du numérique, le tourisme, les loisirs, la culture et le patrimoine, les ressources naturelles, les énergies, l'agriculture, l'économie, le commerce, l'artisanat, l'enseignement et la formation.

Quelques enjeux LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne :

- la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- l'appropriation des atouts et richesses du territoire, la fierté et la capacité des habitants à devenir des ambassadeurs du Pays de Châlons
- la reconquête de la biodiversité
- le maintien des services et commerces de proximité, etc.

Définir un programme d'actions locales

Une deuxième session d'ateliers a eu lieu en juin en vue d'identifier des opérations concrètes qui pourraient être financées par LEADER. De nombreuses opérations sont d'ores et déjà envisagées par les collectivités locales et les porteurs de projets privés (entrepreneurs, associations, citoyens, etc.) du Pays de Châlons.
Ces opérations doivent apporter de l'**innovation** sur le territoire, permettre la **mise en réseau** des personnes impliquées, concerner si possible **plusieurs secteurs d'activité**, faciliter la **coopération** entre les personnes et être mises en place sur le **territoire du Pays** de Châlons-en-Champagne.

Place à la synthèse !

Le travail produit en ateliers doit maintenant être synthétisé pour déterminer la stratégie du programme LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne. Un comité de pilotage, constitué d'élus et de personnes privées représentatives du territoire, se prononcera cet été sur la stratégie. La candidature LEADER devra ensuite être validée par l'assemblée délibérante du Syndicat mixte du Pays de Châlons-en-Champagne, avant son dépôt définitif à la Région Champagne-Ardenne au 30 octobre 2015. La mise en œuvre opérationnelle est prévue pour le 1er semestre 2016.

Pour en savoir plus :
h.pauly@audc51.org

1) Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

Exemple d'opération LEADER : « Maison en partage »

- Maintenir à domicile les personnes âgées ou en perte d'autonomie
- Maintenir le lien social
- Conserver des villages dynamiques et solidaires

Calendrier prévisionnel 2015

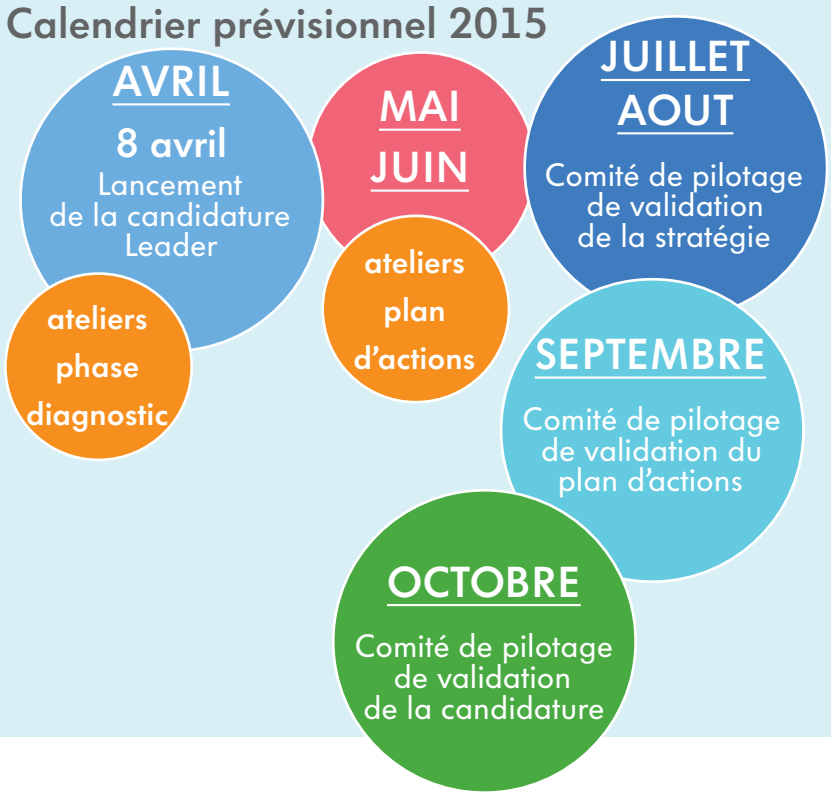

RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE

l'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEADER

LEADER

Les conseils de développement de la ville, de l'agglomération et du pays se rassemblent : une opportunité à saisir pour participer au développement de votre territoire !

Pourquoi ce regroupement des instances consultatives ?

Sur le territoire du Pays de Châlons, 3 instances coexistaient : le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) de Châlons-en-Champagne et les conseils de développement de la communauté d'agglomération et du Pays de Châlons en Champagne. Au regard de leurs centres d'intérêt souvent identiques et de leur échelle commune de réflexion – celle des bassins de vie de Châlons, Mourmelon et Suippes –, le Syndicat mixte du Pays de Châlons a proposé à la ville et à la communauté d'agglomération de réunir les 3 instances en un unique conseil de développement pour une plus grande lisibilité du travail de réflexion de la société civile et une mutualisation des moyens d'animation.

Quel rôle ?

Composé de citoyens et d'acteurs socio-économiques, culturels et associatifs intéressés par le développement local, le nouveau Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne (CDPC) est un outil de réflexion et un laboratoire d'idées sur de nombreux sujets de société.

Quelles contributions ?

4 commissions thématiques sont définies. Elles poursuivront le travail engagé auparavant par les 3 conseils qui avaient œuvré sur les enjeux du vieillissement, la santé, la mobilité, l'environnement, le tourisme, l'attractivité du territoire, l'environnement, la redynamisation du centre-ville de Châlons,...

Commission 1 :
Services à la population, action familiale, sanitaire et éducation, jeunesse

Commission 2 :
Animation et attractivité du territoire, sports, loisirs, culture, tourisme et patrimoine

Commission 3 :
Aménagement et développement durable, cadre de vie, habitat et mobilité

Commission 4 :
Développement économique, technologie de l'information, enseignement supérieur, emploi et formation

Vous souhaitez participer ?

Il suffit de nous contacter pour connaître les réflexions en cours dans chacune des commissions thématiques, et vous inscrire en fonction de vos centres d'intérêt !

Pour en savoir plus : p.godart@audc51.org

Dossier

PLANIFICATION

Vers une consommation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les documents d'urbanisme

Les lois en matière d'urbanisme et d'agriculture de ces quinze dernières années tendent vers un même objectif : lutter contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles. Horizons communs fait le point sur les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne.

De quoi parle-t-on ?

La périurbanisation décrit le processus d'urbanisation qui s'est amplifié à partir des années 1970 à la périphérie des villes. Le périurbain renvoie aux espaces où dominent les constructions pavillonnaires, et dans lesquels nombre d'habitants font le déplacement quotidien pour travailler en ville.
L'étalement urbain est l'expansion géographique des aires urbaines par de l'habitat peu dense, sur des zones principalement agricoles. Le phénomène traduit une croissance des villes et villages en surface, plus importante que le seul facteur démographique.
L'artificialisation des sols renvoie à toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie (construction), revêtue (parking) ou non (jardin de maison).

Pourquoi y a-t-il urgence ?

Depuis les années 2000, la France consomme pour ses activités humaines non agricoles ou forestières des surfaces équivalentes à un département tous les 10 ans (63 000 hectares/an). Ce prélèvement s'exerce à 80 % sur des espaces agricoles.
Au-delà de la menace qui plane sur l'économie agricole et sur la préservation de l'environnement (hausse des gaz à effet de serre, chute de la biodiversité, mitage des espaces, imperméabilisation des sols, etc.), la consommation d'espace pose également le problème de l'étalement urbain.
Au niveau de l'habitat, ce phénomène résulte de la propension des acteurs de la construction à opter pour la périurbanisation, au détriment notamment du renouvellement des cœurs de villes et villages. Ce modèle aboutit à un allongement des déplacements quotidiens, à une dépendance aux énergies fossiles, et à une précarisation de l'accès à l'emploi, aux équipements, commerces et services (publics, de santé, etc.) pour les ménages non motorisés. Au niveau des activités, le développement s'opère également sur un modèle extensif avec de grandes surfaces de stationnement et parfois de grandes surfaces végétalisées.

Quels objectifs se donner ?

Dans le cadre d'un SCoT, deux dispositifs sont prévus pour modérer la consommation d'espace agricole.
Le document doit analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma. Il doit aussi fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et les justifier. Pour autant, ces objectifs ne se résument pas à une réduction arbitraire du rythme de consommation par rapport à l'urbanisation antérieure. Ils sont calibrés en fonction des besoins raisonnablement identifiés dans le projet de territoire en matière de démographie (logements, équipements...) et d'activité économique.

Focus sur l'analyse de la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 1999 et 2011

Répartition de la consommation nette des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire du SCoT entre 1999 et 2011 par type d'usage

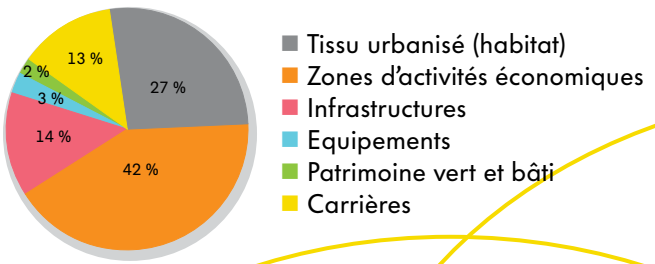

ECONOMIE

410 ha agricoles et 20 ha naturels et forestiers ont été prélevés pour développer de grands sites d'activités industrielles ou commerciales, et dans une moindre mesure des petites zones artisanales.
Les surfaces dédiées à ce secteur ont ainsi augmenté de 40 % en 12 ans, ce qui implique pour l'avenir une offre de zones d'activités mieux structurée, plus économe du foncier et un effort important pour recycler les friches industrielles et commerciales.

INFRASTRUCTURES

289 ha agricoles, 17 ha naturels et 11 ha de forêt ont été impactés par la construction d'infrastructures routières et ferroviaires avec notamment la Ligne à Grande Vitesse Est. Sans compter l'extension de la zone aéroportuaire de Vatry sur 140 ha de terres agricoles.
Outre le foncier nécessaire aux emprises, la réalisation de ces infrastructures entraîne également des prélèvements fonciers pour rétablir les circulations agricoles et compenser les impacts sur le milieu naturel.

CARRIERES

83 ha agricoles, 22 ha naturels et 9 ha de forêt ont été grignotés au cours de la dernière décennie pour l'exploitation des carrières (passant de 104 ha en 1999 à 233 ha en 2011). Cette consommation reste à relativiser compte tenu du caractère temporaire et potentiellement réversible des carrières (remise en état agricole ou naturel sous forme de plans d'eau).

HABITAT

191 ha agricoles, 65 ha naturels et 14 ha de forêt ont disparu à la faveur de l'étalement urbain (+ 9 % du tissu urbanisé) essentiellement dans les secteurs ruraux diffus. Le report de l'artificialisation des sols de plus en plus loin des villes s'explique par l'abondance du potentiel constructible inscrit dans les documents d'urbanisme communaux, à un coût très accessible.

Le saviez-vous ?

80 % du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (d'une surface de 178 400 ha) est occupé par les terres agricoles, contre 51 % à l'échelle du territoire français.
Toutefois, en seulement 12 ans, le Pays de Châlons a perdu plus de 1 % de ses espaces agricoles (environ 1 440 ha) : deux tiers ont été consommés pour le développement du tissu urbanisé, la construction de l'aéroport de Vatry, l'agrandissement de carrières, etc., et un tiers a été rendu à la nature (+ 500 ha naturels en 2011 issus d'un usage agricole).

Le saviez-vous ?

- Une maison au milieu du terrain fractionne le jardin qui l'entoure, rendu visible de tous côtés. A l'inverse, une maison implantée en limite de propriété donnera sur un jardin arrière d'un seul tenant, plus facile à structurer, à entretenir et offrant plus d'intimité.
- Un logement individuel de plain-pied consomme 30 % d'énergie en plus qu'un logement mitoyen sur deux niveaux.

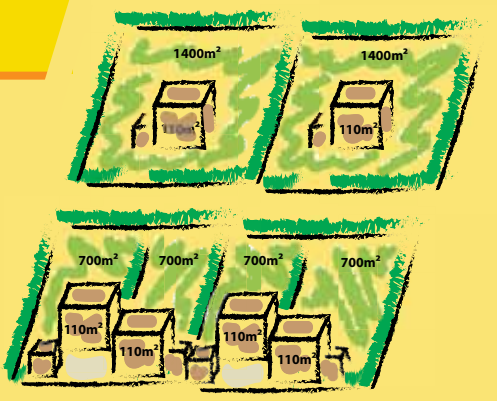

Bien vivre en économisant l'espace, c'est possible !

Autrefois le bourg se regroupait autour de son église, son école, ses commerces... Concevoir un espace plus dense, ou « intense », c'est tout simplement favoriser le vivre-ensemble, renforcer le lien social, se rapprocher des services et commerces de proximité, économiser les ressources, réduire les coûts de raccordement aux réseaux pour la commune,...

PRODUITS LOCAUX :
une carte des producteurs locaux et de la vente directe

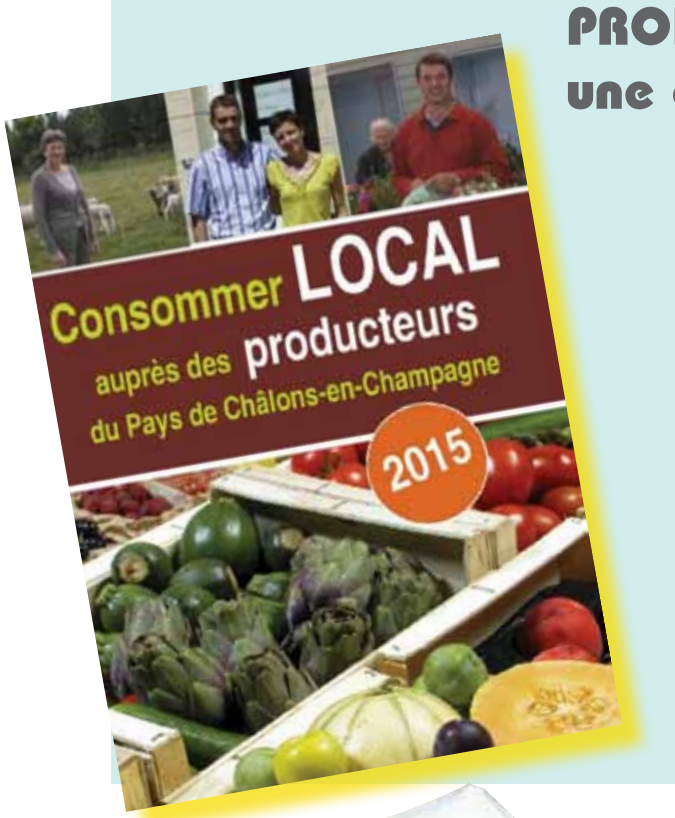

A l'initiative du Pays et de son conseil de développement, et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, les différents acteurs du territoire ont fait du « consommer local » l'une de leurs priorités depuis 2012.
Pour répondre à l'attente croissante des consommateurs pour des produits de qualité et soutenir l'économie locale, le Pays de Châlons et ses partenaires ont décidé d'**actualiser et de rééditer la plaquette « Consommer local auprès des producteurs du Pays de Châlons-en-Champagne ».**
Editée en 2 500 exemplaires, la plaquette renseigne avec précision les coordonnées des exploitations ainsi que les types de produits vendus : asperges, pommes, lentillons, truffes, escargots, fruits rouges, viande, etc. Attention toutefois : seuls les producteurs volontaires sont référencés dans cette plaquette qui, par conséquent, n'a pas vocation à être exhaustive.
Disponible dans de nombreux lieux publics, la plaquette est téléchargeable sur la page d'accueil du site Internet du Pays de Châlons (www.paysdechalonsenchampagne.com) ainsi que sur les sites de la Chambre d'agriculture (www.marne.chambagri.fr) et de la communauté d'agglomération de Cités en Champagne (www.citesenchampagne.net).

Pour en savoir plus :
Contact : jm.chone@audc51.org

CONSOMMER LOCAL SUR LE MARCHÉ DE CHÂLONS : opération séduction réussie !

Dans le cadre de la Semaine Européenne du développement durable, la Communauté d'agglomération Cités en Champagne, a organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et le Pays de Châlons-en-Champagne une action de sensibilisation aux circuits courts alimentaires.
Des producteurs du Pays sont venus mettre à l'honneur leurs produits au travers d'échanges, de jeux ludiques et, pour les plus gourmands, de dégustations, à l'occasion du marché du samedi 30 mai.
Un succès pour cette opération séduction dont les objectifs étaient de faire connaître les lieux de vente directe du Pays de Châlons-en-Champagne, d'intéresser les consommateurs aux métiers de la production alimentaire, mais aussi de les sensibiliser à la saisonnalité et l'origine des produits.

ORAC DU PAYS DE CHALONS : un bilan très positif

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), qui avait pour objet l'aide au maintien et au développement des petites entreprises depuis 2012, s'est officiellement achevée au premier trimestre 2015. Avec une enveloppe de subventions de près de 600 000 € apportés par l'Etat et le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le dispositif a permis de soutenir financièrement 135 projets d'investissement d'artisans et commerçants du Pays de Châlons-en-Champagne.
En partenariat avec les chambres consulaires, l'ORAC a également permis de réaliser six actions collectives pour accompagner les marchés forains de Mourmelon-le-Grand et de Suippes, les unions commerciales industrielles et artisanales, les démarches de transmission ou reprise d'entreprises, les diagnostics énergie, l'aménagement de points de vente, ou encore la mise en place d'une Charte Qualité.
De manière générale, l'ORAC aura participé au dynamisme économique du territoire et au maintien des services auprès de la population.

Exemple de réalisation :
Rénovation de la façade de la Boucherie Dupin à Mourmelon-le-Grand

HORIZONS COMMUNS – Le Journal du Pays de Châlons-en-Champagne – Numéro 8 – Juillet 2015 – Directeur de publication : Jacques JESSON – Rédaction : Jean-Marc CHONE, Sarah MAGNIERE – Imprimé sur du papier certifié PEFC.
Photos : ©AUDC, La Comète, COMAL–SOLIHA 51, Alain Baltazard
création/impression : Imp. NICC Châlons - 03 26 68 09 77 - www.groupemorault.com